



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1136) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION  
«ENSEMBLE MONCEAU», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-459  
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ensemble Monceau » représentée par son Président Monsieur Edouard-Axel MOUBACHIR, dont le siège est situé 4 rue de Lille, 92200 Neuilly-sur-Seine, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 12 décembre 2025 et les 16 janvier et 6 février 2026 de 20h00 à 22h00, et les 24 et 31 janvier 2026 de 10h00 à 17h30 ; au Pôle documentaire (sans percussion), les 9 et 23 janvier 2026 de 20h00 à 22h00, le 10 janvier 2026 de 10h00 à 13h00 et le 7 février 2026 de 10h00 à 17h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ensemble Monceau » représentée par son Président Monsieur Edouard-Axel MOUBACHIR, dont le siège est situé 4 rue de Lille, 92200 Neuilly-sur-Seine, une convention de location de salles pour un montant de 791 € T.T.C (sept cent quatre-vingt-onze euros), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 12 décembre 2025 et les 16 janvier et 6 février 2026 de 20h00 à 22h00, et les 24 et 31 janvier 2026 de 10h00 à 17h30 ; au Pôle documentaire (sans percussion), les 9 et 23 janvier 2026 de 20h00 à 22h00, le 10 janvier 2026 de 10h00 à 13h00 et le 7 février 2026 de 10h00 à 17h30.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251216-lmc1H13804H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/12/2025  
Date de Publication : 16/12/2025